

Écrit par le 22 juillet 2024

Préservation de la Sorgue : tout ce qu'il faut savoir



L'été est là. L'envie de plonger dans la Sorgue, dont la température oscille entre 12 et 13°C toute l'année, s'intensifie. Et pourtant, il y a certaines mesures à respecter afin de préserver ce joyau vauchusien, son environnement et sa biodiversité, comme nous le rappelle le [Syndicat mixte du bassin des Sorgues](#) (SMBS).

Concernant la navigation, tous les types d'engins flottants ne sont pas autorisés. Seuls les bateaux de secours et d'entretien, ainsi que les canoës, les kayaks, les barques de joueurs et les négo chins peuvent naviguer sur les Sorgues. Les paddles et autres engins de plage gonflables sont interdits. Par ailleurs, du

Ecrit par le 22 juillet 2024

1er juillet au 31 août, la navigation sur la Sorgue est autorisée uniquement de 9h30 à 18h pour les personnes non licenciées à la [Fédération française de canoë-kayak](#) (FFCK). Toute navigation est interdite si le débit de la Sorgue à Fontaine-de-Vaucluse est inférieur ou égal à 4 m³/s durant 2 jours consécutifs. Pour vous informer sur le débit, [cliquez ici](#).

Les berges de la Sorgue et la moitié du lit du cours d'eau appartiennent aux propriétaires riverains. L'accès aux rives, ainsi que toute entrée et sortie du cours d'eau ne peuvent se faire que par des zones du domaine public autorisant l'embarquement ou le débarquement.

Il n'y a aucune plage aménagée et surveillée. La baignade se fait donc sous la responsabilité de chacun, dans le respect des propriétés privées et du milieu naturel. Cependant, la baignade est interdite par arrêté municipal à de nombreux endroits jugés dangereux. Tout personne enfreignant cette règle se verra exposée à une amende.

Le SMBS réalise une étude des eaux souterraines de la plaine des Sorgues

Ecrit par le 22 juillet 2024



Depuis le mardi 16 avril, le [Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues](#) a entamé une étude qui a pour but d'apprendre un maximum d'informations sur le fonctionnement des eaux souterraines de plaine des Sorgues. Elle devrait durer jusqu'au mois de juillet 2024 afin de laisser à l'agent du SMBS d'effectuer plusieurs relevés de profondeur de la nappe au sein des forages dans les 18 communes concernées par ce projet.

Pierre, agent du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a commencé le mardi 16 avril 2024, une étude sur les eaux souterraines de la plaine des Sorgues. Les mesures récoltées serviront à mieux comprendre le fonctionnement de la nappe et ses interactions avec la Sorgue, mais surtout à établir une cartographie de la surface des nappes d'eau souterraine.

Une étude nécessaire, car elle devrait permettre une mise à jour de cette cartographie et de ses évolutions, la dernière en date remontant à 1973. À l'aide d'une sonde piézométrique (instrument de mesure de hauteur du toit de la nappe), l'agent du SMBS va se rendre chez les usagers et parcourir les 18 communes de la plaine des Sorgues afin d'effectuer des relevés dans les puits et forages existants.

Pourquoi cette étude ?

Ecrit par le 22 juillet 2024

En plus de l'apport d'actualisation indispensable que va apporter cette étude, elle devrait également permettre de définir les raisons exactes pour lesquelles le niveau des nappes baisse considérablement, en particulier depuis 2018.

L'ensemble des résultats obtenus sur les eaux souterraines du territoire permettront aussi de comprendre leur fonctionnement ainsi que leurs interactions avec les eaux de la surface. Plusieurs informations cruciales pourront être récoltées sur l'impact des prélèvements sur les ressources en eaux et les phénomènes de recharges de la nappe alluviale.

Dans un souci d'avenir, cette étude devrait permettre une avancée importante sur l'anticipation des impacts du changement climatique. Toutes les actions de préservation qui seront pensées pour la suite se feront à partir des informations récoltées lors de cette étude qui apparaît comme crucial, car elle intervient avant que l'écosystème du territoire soit dégradé.

Toutes les données recueillies demeureront anonymes et uniquement destinées à l'étude du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Bassin des Sorgues : une étude des eaux souterraines sans précédent sur la plaine des Sorgues

Ecrit par le 22 juillet 2024



Le [Syndicat mixte du bassin des Sorgues](#) va mener une étude inédite visant à comprendre le fonctionnement des eaux souterraines de la plaine des Sorgues. Un projet qui se déroulera sur 18 communes d'avril à juillet 2024.

Le Syndicat mixte du bassin sorguais (SMBS) poursuit sa mission de préserver les milieux naturels du bassin des Sorgues. D'avril à juillet 2024, un agent du SMBS effectuera de nombreux prélèvements et relevés de profondeur de la nappe au sein de forages et de puits des habitants.

Ces travaux auront lieu sur l'ensemble des 18 communes de la plaine des Sorgues (L'Isle-sur-la-Sorgue, Lagnes, Le Pontet, Le Thor, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Saumane, Sorgues, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène, Velleron, Jonquerettes, Fontaine-de-Vaucluse, Entraigues-sur-la-Sorgue, Châteauneuf-de-Gadagne, Caumont-sur-Durance, Bédarrides, Althen-des-Paluds).

Une meilleure gestion des ressources en eaux à venir

Les mesures récoltées serviront à mieux comprendre le fonctionnement de la nappe et ses interactions avec la Sorgue, mais surtout à établir une cartographie de profondeur des eaux souterraines. Les résultats de l'étude seront essentiels pour établir une meilleure gestion des ressources en eaux et mieux appréhender et anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire.

Bassin des Sorgues : fin de chantiers à Saint-Saturnin-lès-Avignon



[Le Syndicat mixte du bassin des Sorgues \(SMBS\)](#) a finalisé trois restaurations de berges sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon. Trois sections à fort degré d'érosion ont subi des transformations afin de pérenniser les berges dans leur environnement naturel. Ces travaux se sont déroulés du 28 février au 7 mars pour un coût total de 40 290€.

Le SMBS poursuit sa mission de préserver les milieux naturels du bassin sorguais. C'est sur le chemin de Brûlefer, au sein de la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon, au bord du Canal de Vaucluse, lieu très apprécié par les promeneurs et les amateurs de course, que les travaux ont eu lieu.

Trois sections à fort degré d'érosion ont été choisies en corrélation avec l'agglomération pour assurer des missions de restaurations de berges. Trois zones avec des caractéristiques naturelles très différentes qui

Écrit par le 22 juillet 2024

ont nécessité trois solutions d'action bien distinctes. L'objectif de ces chantiers était avant tout de sécuriser cet espace ouvert au public et largement fréquenté, et de permettre la viabilité sur le long terme des berges tout en respectant le cadre environnemental et la rivière.



Ecrit par le 22 juillet 2024



Ecrit par le 22 juillet 2024



Ecrit par le 22 juillet 2024

DR

Des travaux rapides

Le SMBS a agi sur ce projet en tant que maître d'œuvre et a pu compter sur le travail de l'entreprise [ATP Environnement](#) pour l'exécution des travaux. Ces chantiers ont été menés du 28 février au 7 mars pour un montant total de 40.290 euros.

Au final ce sont trois zones totalement remodelées et respectueuses de leur habitat naturel qu'ont pu visiter le maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon, [Serge Malen](#), accompagné des élus communaux [Chantal Bonnefoux](#), également Vice-présidente du SMBS, Jean-Louis Craponne et Alex Cacelli le mardi 6 février 2024. Une visite finale qui a laissé l'occasion à ATP Environnement et l'équipe technique de SMBS d'exposer aux acteurs locaux la portée et les détails de leurs aménagements.

Le SMBS s'engage auprès des écoliers pour mener un projet écoresponsable

Ecrit par le 22 juillet 2024



Le vendredi 23 février, [le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues \(SMBS\)](#) a donné une intervention au sein d'une classe de CE1-CE2 de l'école primaire élémentaire d'Althen-des-Paluds. L'institution a noué un lien solide avec cette classe qui, à l'initiative de son professeur, s'est portée volontaire, et va mener un projet d'« aire éducative » écoresponsable affilié à la Sorgue.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues poursuit son engagement auprès de la jeunesse vauclusienne. Après la mise en place de leur programme « les Sorgues à l'école » qui a déjà profité à plusieurs établissements situés sur la Sorgue, le SMBS s'associe à une classe de CE1-CE2 d'Althen-des-Paluds pour un projet écoresponsable.

Un projet d'« aire éducative » pour « mieux vivre son territoire »

À la base de ce projet, le professeur Laurent Jouffre qui tenait à ce que sa classe se porte volontaire afin d'être pilote de cette initiative d'avenir. L'essence de cet engagement tient dans son intention de faire

Ecrit par le 22 juillet 2024

des élèves des « acteurs écoresponsables » et les sensibiliser aux spécificités de leur territoire.

Les écoliers althénois, accompagnés du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues auront à leur charge un petit territoire naturel qu'ils choisiront eux-mêmes, appelé « aire éducative », qu'ils géreront de manière participative. Ils seront médiateurs et acteurs de la transmission des savoirs. Cet acte devrait également permettre aux jeunes élèves vauclusiens de mieux découvrir et appréhender leur patrimoine local et sa préservation.

Le SMBS, référent et accompagnateur

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues jouera un rôle prépondérant en intervenant dans le projet en tant que structure référente spécialiste de la Sorgue, pour apporter son expertise technique à la classe : interventions des techniciens de rivière, fourniture d'éléments techniques, création de cartes, orientation vers des outils pédagogiques en liens avec la rivière...

Ce projet bénéficie d'une aide financière de [l'Office Français de la Biodiversité \(OFB\)](#), complétée par le SMBS. Un coup de pouce qui permettra l'intervention à la demande de l'enseignant d'un prestataire spécialisé dans les animations pédagogiques liées aux rivières et qui donnera de précieux conseils aux jeunes élèves en matière d'écoresponsabilité et d'écologie.

Un projet d'avenir et de transmission

Le SMBS a entamé un long travail préparatoire avec l'enseignant de la classe M.Jouffre pour exposer les éléments essentiels aux caractéristiques de la rivière. Toujours avec l'idée de faire découvrir et de donner goût aux différents lieux naturels du territoire sorguais. Un cours a donc été donné sur le fonctionnement de l'impluvium alimentant la Fontaine de Vaucluse. Le SMBS qui est animé par la volonté de mettre en place des démarches partenariales pour une gestion cohérente du bassin versant a présenté la Sorgue via un court-métrage pédagogique.

Ce projet de long terme qui se reproduira sur plusieurs années et qui se transmettra de classe en classe à chaque mois de septembre se concrétisera réellement pour la classe dès que les premiers rayons de soleil sortiront. Les élèves partiront à la découverte des bords de Sorgues et auront tout le loisir de choisir leur site d'aire éducative. S'engager en s'amusant, voilà le message de ce projet.

Ecrit par le 22 juillet 2024



©SMBS

Ecrit par le 22 juillet 2024

Dernière opération de nettoyage de la Sorgue de l'année le samedi 2 septembre



Chaque année, la Ville de l'[Isle-sur-la-Sorgue](#) et son [Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques](#) (AAPPMA) organisent plusieurs opérations de nettoyage de la Sorgue entre les mois de juin et de septembre, afin d'éviter de nuire aux frayères, qui accueillent la reproduction des poissons. La dernière opération de l'année aura lieu ce samedi 2 septembre.

Les participants devront se rejoindre au centre aquatique et sportif la Cigalotte dès 8h. L'opération se concentrera sur deux bras de la rivière : celui du Pont des 5 Eaux jusqu'au Lycée agricole de la Ricarde, et celui de Montclard, de la piscine municipale jusqu'au centre aéré de St-Jean.

V.A.

Isle-sur-la-Sorgue : pas de marché flottant cette année



Chaque année depuis près de 60 ans, l'[Isle-sur-la-Sorgue](#) s'apparente à Bangkok avec son traditionnel marché flottant. Cette année, il devait avoir lieu ce dimanche 4 septembre. Malheureusement, cette tradition a dû être annulée.

D'un commun accord, [Li Pescaire Lilien](#), le [club des Nego chin](#), l'office de tourisme [Isle Sur la Sorgue](#)

Ecrit par le 22 juillet 2024

[Tourisme](#) et la Ville ont décidé d'annuler cette tradition en 2022. La [navigation sur la Sorgue a déjà été interdite](#) il y a quelques jours. Même si elle est [aujourd'hui de nouveau possible](#), la persistance d'un débit trop faible de la Sorgue et d'un trop faible niveau d'eau sur le plan d'eau de la Caisse d'Épargne a poussé les organisateurs du marché à l'annuler. La Ville vous donne donc rendez-vous l'année prochaine pour fêter ce célèbre événement comme il se doit !

V.A.

La navigation sur la Sorgue interdite jusqu'à nouvel ordre



Ecrit par le 22 juillet 2024

Dû au débit de la Fontaine de Vaucluse ces derniers jours, toute activité liée à la navigation et aux activités subaquatiques est interdite à partir d'aujourd'hui sur l'ensemble des Sorgues et du Canal de Vaucluse. Cette mesure a été prise conformément à l'arrêté préfectoral du 28 mai 2019 qui stipule que ces activités doivent être interdites dès lors que le débit à la station de Fontaine de Vaucluse est inférieur ou égal sur deux jours consécutifs à $4\text{m}^3/\text{s}$.

Cette mesure vise à limiter l'impact sur les milieux aquatiques et la faune qu'ils abritent. En ce qui concerne la baignade, il faut se renseigner auprès des communes concernées. Elle est déjà interdite dans plusieurs de ces dernières. La pêche, quant à elle, n'est pas interdite mais la Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique recommande tout de même aux pêcheurs d'éviter de marcher dans l'eau lors de la pratique de l'activité.

V.A.

Isle-sur-la-Sorgue : la traditionnelle Féerie nautique fait son retour ce week-end

Ecrit par le 22 juillet 2024



Chaque année, l'association 'Féerie nautique' organise un corso durant lequel des chars défilent sur la Sorgue. Cette année, la tradition perdue à l'Isle-sur-la-Sorgue qui accueille une nouvelle fois l'événement, et ce, dès demain.

Demain, le samedi 23 juillet, les personnages de la Féerie nautique défilent à pied de 18h à 20h dans le centre-ville. Le convoi partira du parc Gautier, puis traversera l'avenue Libération, la rue de la République, les places Ferdinand Buisson et Rose Goudard, le quai Jean Jaurès, pour de nouveau défilent dans la rue de la République, vers la place de la Liberté, la rue Carnot, le quai Rouget de l'Isle, pour enfin terminer à son point de départ.

Le quai Rouget accueillera le tant attendu spectacle de lumière sur la Sorgue les dimanche 24 et lundi 25 juillet dès 21h30. Le ticket pour une place dans les gradins est au tarif de 8€ pour les adultes et 3€ pour les enfants de moins de 10 ans, à acheter sur place dès 19h. Le fameux corso fleuri avec sa bataille de fleurs aura lieu lundi soir.

La circulation et le stationnement

Durant cet événement, quelques éléments de circulation et de stationnement seront modifiés pour la

Ecrit par le 22 juillet 2024

sécurité de tous. Il sera interdit de stationner au parking de la Gare du samedi 23 juillet 8h au dimanche 24 juillet 2h et le mardi 26 juillet de 17h à 20h. Interdiction de se stationner également sur l'avenue de la Libération jusqu'au mercredi 27 juillet 20h et sur le quai Rouget de l'Isle du vendredi 22 juillet à 6h au mardi 26 juillet à 20h.

La circulation sera, quant à elle, interdite sur l'avenue de la Libération les vendredi 22 et mardi 26 juillet de 6h à 9h, sur les avenues de la Libération et des 4 otages ainsi que sur le quai Rouget de l'Isle les dimanche 24 et lundi 25 juillet de 18h à 2h, sur le quai Rouget de l'Isle et l'avenue de la Libération le samedi 23 juillet de 23h à 2h et le mardi 26 juillet de 17h à 20h, sur le quai Rouget de l'Isle le mardi 26 juillet de 4h à 10h, et enfin, dans les rues pont Julian, Lirette et Dr Saurel du dimanche 24 juillet à 18h au mardi 26 juillet à 2h.

V.A.